

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du jeudi 15 octobre 2015</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 15 octobre 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2015_10_15_04</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Christophe Albert, M. Julien Verdier à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Fabrice Excoffier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal 2015 – Exercice 2015 - Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2015 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Article 60618 – Autres fournitures non stockables	-	15 000.00 €
Article 60633 – Fournitures de voirie	+	20 000.00 €
Article 61523 – Entretien de voies et réseaux	+	10 000.00 €
Article 6226 – Honoraires	+	3 000.00 €
Article 6411 – Personnel titulaire	+	1 000.00 €
Article 6413 – Personnel non titulaire	+	1 000.00 €
Article 64162 – Emplois d'avenir	+	750.00 €
Article 6455 – Cotisations assurance personnel	+	250.00 €
Article 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	-	5 000.00 €
Article 6554 – Contribution organismes de regroupement	-	7 701.00 €
Article 65737 – Autres EPL	+	5 000.00 €
Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	+	400.00 €
Article 6688 – Autres charges financières	+	7 701.00 €
Article 678 – Autres charges exceptionnelles	-	21 400.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Article 1641 – Emprunts en euros	-	12 971.43 €
Article 168751 – Autres dettes du GFP	+	12 971.43 €
Total dépenses d'investissement	+	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2015 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 20/10/2015</p> <p>Et de la publication le : 20/10/2015</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 20 octobre 2015</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Chamosset



Chamosset